DÉCISION N°2022/D657

Exploitation UVE Planguenoual

Envoyé en préfecture le 07/11/2022 Reçu en préfecture le 07/11/2022

ID: 022-200043677-20221102-D657-DE

Affiché le 08/11/2022



UVE PLANGUENOUAL – PROPOSITION SUEZ DE SURSEOIR A L'ARRET TECHNIQUE DE NOVEMBRE

Le Président de Kerval vient d'être sollicité officiellement par l'exploitant de l'UVE de Planguenoual, à savoir SUEZ, sur le sujet du niveau de production électrique de l'année 2022.

« Monsieur le Président, … nous avons partagé avec vos services notre projection annuelle de production électrique, que nous établissons à +/- 11 000MWh pour cette année. Cette production est inférieure aux performances attendues et contractuelles. Elle s'explique par plusieurs arrêts non programmés liés à des incidents d'exploitation. »

➤ La performance énergétique contractuelle et attendue annuellement est, en effet, à hauteur 12 180 MWh, sous peine de pénalités correspondant à la perte de recettes pour le syndicat.

Afin de compenser cet état de fait et lever la pénalité à laquelle ils sont assujettis dans le cas où ces incidents d'exploitation leur sont imputables, SUEZ propose la solution suivante : « Nous vous proposons de ne pas réaliser l'arrêt technique planifié sur deux semaines au mois de novembre 2022 et de le reporter, avec des exigences renforcées, sur le mois de mars 2023.

Les bénéfices de cette organisation :

- Gain de deux semaines d'exploitation de l'UVED, qui devraient générer à minima 500MWh supplémentaires, valorisables aux cours connus de novembre à 510 000€ (500MWh x 1020€/MWh) pour votre syndicat,
- ➤ Un arrêt technique de 3 semaines avec un spectre d'analyse et d'entretien plus large des équipements à la fin du premier trimestre 2023. En plus des travaux de maintenance convenus dans le plan de maintenance inscrit à l'avenant N°2, nous réaliserons :
 - Une maintenance Majeure de la turbine avec le remplacement d'un lot de pièces stratégiques pour plus de 300 K€,
 - Renforcement du réfractaire de la post-combustion fortement dégradé avec les accrochages et les déchets « non adaptés » au four pour 100 K€,
 - o Remplacement de l'ensemble des manches des 2 filtres avec des manches renforcés en PTFE adaptés aux nouvelles conditions de température pour 90 K€,
- Ces travaux supplémentaires consolideront le taux de disponibilité de votre usine et apporteront une plus grande sécurisation de la fourniture future d'énergie,
- Nous restons engagés, sur 2023, à maximiser la production d'énergie électrique malgré cet arrêt initialement non prévu, à hauteur de notre engagement contractuel. »

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

ID: 022-200043677-20221102-D657-DE

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le 08/11/2022

Etant donné :

- Les pertes de disponibilités dues aux ringardages à répétition (qui fragilisent qui plus est les réfractaires),
 - La canicule qui a eu un impact négatif sur la capacité du four,
 - Les recettes exceptionnelles de vente électrique (estimation à 3,2 M€ pour 2022),
- L'intérêt de produire de l'électricité la 15aine de Novembre (avant le plafonnement à 180 €/MW),

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- **RETIENT** la proposition de SUEZ,
- VALIDE la non-application de la pénalité « électrique » relative à l'année 2022, dans le cas où l'opération évoquée ici se déroule comme annoncée par l'exploitant.

POUR EXTRAIT CONFORME A PLOUFRAGAN, le 02 NOVEMBRE 2022



Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le 08/11/2022

ID: 022-200043677-20221102-D657-DE

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 02 NOVEMBRE 2022

Convocation du 27 octobre 2022 Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt-deux le deux novembre à neuf heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	х	
Jean-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	х	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre	х	
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	х	
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	x	
Marcel SÉRANDOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	x	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	х	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer		х
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération		х
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		х
Jean-Michel GEFFROY	Leff Armor Communauté		х
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		x
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	х	
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération		х
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération		х

Présents: 07 **08** 80 **Absents: Votants:**